

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2026 / 0154

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS
D'ALÈS AGGLOMÉRATION**

Service : Musées
Tél : 04.66.86.98.69
Réf : PC/CS/CH/JF.2026.

Objet : Acceptation d'un don d'un bouquet de Saint-Eloi, d'un lave-main en pierre et d'un jeu de quilles appartenant à l'association des amis de Maison Rouge - Musée des vallées cévenoles à Maison Rouge - Musée des vallées cévenoles – modificatif à la décision n°2025/0010 du 15 janvier 2025

Le président d'Alès Agglomération,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération C2024_03_17 du conseil de communauté du 27 juin 2024 portant délégation du conseil de communauté au président en application des dispositions de l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales, modifiée par la délibération C2024_05_18 du conseil de communauté du 18 décembre 2024,

Vu la décision n°2025/0010 du 15 janvier 2025 portant acceptation d'un don d'un bouquet de Saint-Eloi, d'un lave-main en pierre et d'un jeu de quilles appartenant à l'association des amis de Maison Rouge - Musée des vallées cévenoles à Maison Rouge – Musée des vallées cévenoles,

Considérant que la décision n°2025/0010 du 15 janvier 2025 acte notamment le don d'un jeu de quilles composé de 14 quilles, 9 boules et 23 jetons,

Considérant que le don porte finalement sur un jeu de quilles composé de 15 quilles, 12 boules, 42 jetons et d'un sachet contenant les jetons, sur un bouquet de Saint-Eloi et sur un lave-mains en pierre,

Considérant que le premier paragraphe de l'article 1 de la décision n°2025/0010 du 15 janvier 2025 doit être modifié afin de prendre en compte ce sur quoi porte le don,

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

Le paragraphe de l'article 1 de la décision n°2025/0010 du 15 janvier 2025 devient :

La Communauté Alès Agglomération accepte, sans charge, ni condition, le don de l'association des amis de Maison Rouge - Musée des vallées cévenoles portant sur un jeu de quilles comprenant 15 quilles, 12 boules, 42 jetons et un sachet contenant les jetons, un bouquet de Saint-Eloi et un lave-mains en pierre.

ARTICLE 2 :

La présente décision sera notifiée à l'association des amis de Maison Rouge - Musée des vallées cévenoles.

ARTICLE 3 :

Les autres dispositions de la décision n°2025/0010 du 15 janvier 2025 demeurent inchangées et restent applicables.

ARTICLE 4 :

Monsieur le directeur général de la Communauté Alès Agglomération est chargé de l'exécution de la présente décision.

Alès, le 17 MARS 2026

Le président
Christophe RIVENQ

